

Comment monter le projet ?

1

Initiative

d'un ou de plusieurs habitants, du syndic, du conseil de quartier, du bailleur ou de la mairie.

2

Étude du projet

Deux conditions à remplir :



- Un espace vert disponible (4m x 2m) près de l'immeuble.



- 2 personnes référentes volontaires.

Des habitants volontaires formés si besoin par PMA pour assurer le fonctionnement du composteur :

- Vérifier la qualité des apports
- Vérifier l'aération
- Informer les nouveaux arrivants
- Récolter le compost

3

Information des habitants

A l'initiative du porteur de projet et mis en œuvre par PMA : sensibilisation en porte-à-porte, distribution de brochures, réunions publiques, etc.

4



Achat du matériel et installation des composteurs

Il y aura besoin de :

- 3 composteurs 600 litres,
- de bio seaux,
- d'outils de jardin.

Le coût de ces achats n'est pas pris en charge par PMA. Il est à convenir entre les partenaires (copropriétaires, syndic, bailleur, mairie).

A noter toutefois que PMA, pour ces projets collectifs, vend des composteurs à prix réduit (150 € au total pour 3 composteurs au lieu de 330 €).

5

Inauguration

Distribution des bio seaux pour les foyers volontaires et explication du fonctionnement par PMA.



6

Suivi régulier par PMA

pendant un an environ en lien avec les parties impliquées.

